



Rlt

## Formalité de publicité

du

27 AVR. 1966

140,20

du 14 Avril 1966

5131. 16. Tax

Vol

Depot

1725.

Acte Complémentaire des termes du 17  
PARDEVANT M. LE NOTAIRE RAYMOND PERREURIEZ, notaire au

Concile Saint-André (Yvelines) soussigné

Monsieur J. PAUL - Denys Alphonse expert

Monsieur Monsieur ALFRED L. WILSON, Administrateur de la société, demeurant à Saint-Claud (Yvelines) n° 146 boulevard n° 3.

ATLANTIS en nom et pour le compte de la Société ATLANTIS AIRLINES LIMITED, société dont le siège social est à Wilmington (Delaware - Etats-Unis d'Amérique)

Monsieur WILSON spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes d'une délibération du Conseil d'administration de ladite Société en date du premier Juin mil neuf cent soixante cinq, dont une copie certifiée conforme d'un extrait du procès-verbal et la traduction effectuée par Monsieur Léon DILLI, Expert-traducteur accrédité, demeurant à Paris (neuvième arrondissement), rue Laffitte n° 24, sous le n° 65.1657/2, le quatorze Juin mil neuf cent soixante cinq, sont demeurées jointes et annexées après mention à la minute d'un acte reçu par le Berrurier, notaire soussigné, le vingt neuf Juillet mil neuf cent soixante cinq.

Monsieur Norman GILDEAULT, Directeur fiscal, demeurant à Paris (dix huitième arrondissement) 24-26, rue de la Fontaine du Bé

GILDEAULT en nom et pour le compte de la Société ATLANTIS AIRLINES LIMITED, dont le siège social est à Nassau, dans l'Ile de New Providence, une des îles Bahamas

Monsieur DILLI spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés aux termes d'une délibération du Conseil d'administration de ladite Société en date du deux Juin mil neuf cent soixante cinq, dont une copie certifiée conforme d'un extrait du procès-verbal et la traduction effectuée par Monsieur M. DILLI, Traducteur accrédité près le Jour de Cassation, demeurant à Paris, rue Saint-Marc n° 8, sous le numéro 21.963 le quinze Juin mil neuf cent soixante cinq, sont demeurées jointes et annexées après mention à la minute d'un acte reçu par le Berrurier, notaire soussigné, le vingt neuf Juillet mil neuf cent soixante cinq.

Première feuille

ACCÉSIBLE

Avril 1966.

Production certifiée réalisée par  
l'Héliographique sur appareil  
N° (Société TIREPLAN) agréé  
éché de 10-7-59 - avec papier  
optique PHOTOGAY agréé  
éché du 30 Mars 1955.



3ent- Monsieur Charles BIEDENKAP, Directeur de Sociétés, demeurant précédemment à Paris (seizième arrondissement) 62 bis, rue des Belles Feuilles, et actuellement à Neuilly sur Seine (hauts de Seine) Boulevard Maurice Barrès n° 74bis.

AGISSANT au nom de Monsieur Andrew L. LORANT, sans nomme, aux termes de la substitution de pouvoirs que ce dernier lui a conférée suivant acte sous signature privée en date à Paris du quinze Juin mil neuf cent soixante cinq, qui est demeuré joint et annexée après mention à la minute d'un acte reçu par Me Berrurier, notaire soussigné, le vingt neuf Juillet mil neuf cent soixante cinq.

Monsieur LORANT ayant agi au nom et pour le compte de la Société "CONSORTIUM D'INVESTISSEMENTS IMOBILIERS", société anonyme au capital de deux cent cinquante mille francs (250.000 Frs) dont le siège social est à Paris (huitième arrondissement) 91 Faubourg Saint-Honoré, spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes d'une délibération du Conseil d'administration de ladite Société en date du neuf Juin mil neuf cent soixante cinq, dont une copie certifiée conforme d'un extrait du procès-verbal est demeurée jointe et annexée après mention à la minute d'un acte reçu par Me Berrurier, notaire soussigné, le vingt neuf Juillet mil neuf cent soixante cinq.

4ent- Monsieur Jean CHENG, clerc de notaire, demeurant au Mesnil Saint-Denis (Seine et Oise)

AGISSANT au nom et comme mandataire de Madame Berthe ABRAMOVITCH, sans profession, épouse contractuellement séparée de biens de Monsieur Simon (Sam) JAVITZ, retraité, avec lequel elle demeure à Paris (seizième arrondissement) 8 rue Alfred Bruneau.

Née à Paris (onzième arrondissement) le dix-sept Novembre mil neuf cent un

Arrivée sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Me Georges THION de LA CHAUME, notaire à Paris, le sept décembre mil neuf cent vingt et un.

En vertu des pouvoirs qu'elle lui a conférés aux termes d'une procuration sous signature privée en date à Paris du vingt trois Juillet mil neuf cent soixante cinq, laquelle procuration est demeurée jointe et annexée après mention à la minute d'un acte reçu par Me Berrurier, notaire soussigné, le vingt neuf Juillet mil neuf cent soixante cinq.

5ent- Monsieur William PILLET, clerc de notaire, demeurant au Mesnil Saint-Denis (Seine et Oise)

AGISSANT au nom et comme mandataire de Madame Germaine VALO sans profession, demeurant à Paris (onzième arrondissement) 45 rue de la Roquette, veuve non remariée de Monsieur Raymond PARCEAU Deuxième feuille



300

Née à Lorient (Morbihan) le cinq avril mil huit cent quatre vingt douze

En vertu des pouvoirs qu'elle lui a conférés aux termes d'une procuration sous signature privée en date à Paris du vingt trois Juillet mil neuf cent soixante cinq; laquelle procuration est demandée jointe et annexée après mention à la minute d'un acte reçu par Me Berrurier, notaire soussigné, le vingt neuf Juillet mil neuf cent soixante cinq.

La Société PREMIER HOMES LIMITED, la Société ATLANTIC ENTERPRISES LIMITED, la Société CONSORTIUM D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, Madame JAVITZ et Madame PARCOUR, agissant comme seuls membres porteurs de parts de la Société Civile Immobilière de Construction "Les Résidences du Château".

Sont EN RELATION de Monsieur Louis CHABAUD, Directeur Juridique demeurant à Paris (seizième arrondissement) rue Georges Villé n° 4.

AGISSANT au nom et pour le compte de la Société LEVITT AND SONS FRANCE, société anonyme au capital de un million de francs, dont le siège social est à Paris (nuitième arrondissement) 91 rue du Faubourg Saint-Honoré

Spécialement habilité à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du Conseil d'administration de ladite société en date du vingt trois Juillet mil neuf cent soixante cinq, dont une copie certifiée conforme d'un extrait du procès-verbal est demeurée jointe et annexée après mention à la minute d'un acte reçu par Me Berrurier, notaire soussigné, le vingt neuf Juillet mil neuf cent soixante cinq.

Ladite Société nommée filiale de la Société Civile immobilière de Construction "LES RÉSIDENCES DU CHATEAU", alors dénommée "Société Civile Immobilière de Construction Les Résidences du Parc", aux termes de l'article aux sept les statuts de ladite Société, tel qu'il a été édifié par acte notarié du vingt neuf Février mil neuf cent soixante quatre, par Me Berrurier, notaire soussigné.

LESQUELS, en leurs qualités sus exprimées, préalablement à l'acte complémentaire, faisant l'objet des présentes, ont exposé ce qui suit:

#### H A Y O L E

Suivant actes reçus par Me BERRURIER, notaire soussigné, les vingt neuf Juillet mil neuf cent soixante cinq et dix-sept Novembre mil neuf cent soixante cinq, la Société PREMIER HOMES LIMITED, la Société CONSORTIUM D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, la Société ATLANTIC ENTERPRISES LIMITED, Madame JAVITZ et Madame PARCOUR, agissant comme

troisième feille



301

seuls membres porteurs de parts de la Société Civile Immobilière de Construction "Les Résidences du Château" en présence de la Société LEVITT AND SONS FRANCE , sus nommée, lesquelles ci-dessous, ont apporté les modifications aux statuts de la Société Civile Immobilière de Construction "Les Résidences du Château" en vue de la réalisation de l'ensemble immobilier " Les Résidences du Château" en trois tranches successives de travaux A-B-C et ont procédé à des apports partiels effectif conformément au décret 55-563 du vingt mai mil neuf cent cinquante cinq .

CECI EXPOSE , les parties déclarent qu'il y a lieu d'apporter aux actes précités, les précisions suivantes:

Les terrains restant appartenir à la Société "Les Résidences du Château" ont été désignés auxdits actes sous leur référence cadastrale ne comprenant que la section et le numéro et pour permettre la publicité desdits actes, il y a lieu d'ajouter à chaque référence cadastrale la contenance correspondante:

Lesdites parcelles sont ainsi désignées:

section A, lisudit "Henniville"

numéro I395, pour une contenance de cinq ares quatre vingt quatorze centiares . . . . . 5.94

numéro I396, pour une contenance de six ares vingt sept centiares . . . . . 6.27

numéro I397, pour une contenance de cinq ares quatre vingt seize centiares . . . . . 5.96

numéro I398, pour une contenance de six ares vingt huit centiares . . . . . 6.28

numéro I399, pour une contenance de six ares dix huit centiares . . . . . 6.18

numéro I400, pour une contenance de cinq ares quatre vingt six centiares . . . . . 5.86

Numéro I401, pour une contenance de cinq ares quatorze centiares . . . . . 5.14

numéro I402, pour une contenance de sept ares quatre vingt seize centiares . . . . . 7.96

numéro I403, pour une contenance de huit ares quarante sept centiares . . . . . 8.47

numéro I404, pour une contenance de sept ares soixante dix neuf centiares . . . . . 7.79

numéro I405, pour une contenance de huit ares vingt neuf centiares . . . . . 8.29

numéro I406, pour une contenance de huit ares soixante et un centiares . . . . . 8.61

numéro I211, pour une contenance de quatorze ares quatre vingt un centiares . . . . . 14.81

numéro I212, pour une contenance de huit ares cinquante sept centiares . . . . . 8.57

numéro I213, pour une contenance de huit ares vingt centiares . . . . . 8.20

Quatrième feuille



302

report : I.I4 33

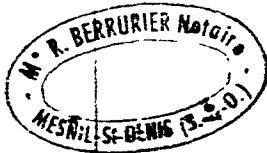
numéro I214, pour une contenance de sept ares quatre vingt douze centiares . . . . .	7.92
numéro I215, pour une contenance de six ares quatre vingt dix neuf centiares . . . . .	6.99
numéro I216, pour une contenance de six ares six centiares . . . . .	5.05
numéro I217, pour une contenance de six ares quatre vingt dix centiares . . . . .	6.90
numéro I218, pour une contenance de sept ares quarante cinq centiares . . . . .	7.45
numéro I227, pour une contenance de six ares quatre vingt huit centiares . . . . .	6.88
numéro I226, pour une contenance de sept ares cinquante quatre centiares . . . . .	7.54
numéro I223, pour une contenance de six ares vingt trois centiares . . . . .	6.23
numéro I222, pour une contenance de cinq ares quatre vingt cinq centiares . . . . .	5.85
numéro I221, pour une contenance de cinq ares trente sept centiares . . . . .	5.37
numéro I220, pour une contenance de cinq ares soixante dix centiares . . . . .	5.70
numéro I260, pour une contenance de six ares soixante-neuf centiares . . . . .	5.69
numéro I069, pour une contenance de vingt cinq centiares . . . . .	0.25
numéro I259, pour une contenance de quatre ares soixante traize centiares . . . . .	4.73
numéro I258, pour une contenance de cinq ares quarante huit centiares . . . . .	5.48
numéro I257, pour une contenance de trois ares vingt trois centiares . . . . .	1.23
numéro I256, pour une contenance de un are cinquante cinq centiares . . . . .	1.55
numéro I255, pour une contenance de un are cinquante trois centiares . . . . .	1.53
numéro I254, pour une contenance de deux ares quatre vingt deux centiares . . . . .	2.82
numéro I252, pour une contenance de sept ares quatorze centiares . . . . .	7.14
numéro I251, pour une contenance de six ares vingt deux centiares . . . . .	6.22
numéro I250, pour une contenance de six ares quatre vingt dix centiares . . . . .	6.90
numéro I249, pour une contenance de cinq ares quatre vingt douze centiares . . . . .	5.92
	à reporter 2.39.13

Cinquième feuille



303

	report : 2.39.68
numéro I248, pour une contenance de six ares quatre vingt cinq centiares . . . . .	6.85
numéro I247, pour une contenance de six ares quatre vingt un centiares . . . . .	6.81
numéro I246, pour une contenance de sept ares vingt neuf centiares . . . . .	7.29
numéro I245, pour une contenance de huit ares neuf centiares . . . . .	8.09
numéro I244, pour une contenance de huit ares trente six centiares . . . . .	8.36
n° numéro I243, pour une contenance de sept ares vingt sept centiares . . . . .	7.27
numéro I242, pour une contenance de six ares trente quatre centiares . . . . .	6.54
numéro I241, pour une contenance de sept ares quarante neuf centiares . . . . .	7.49
numéro I240, pour une contenance de six ares soixante six centiares . . . . .	6.66
numéro I239, pour une contenance de six ares douze centiares . . . . .	6.12
numéro I238, pour une contenance de six ares quatre vingt centiares . . . . .	6.80
numéro I237, pour une contenance de sept ares dix sept centiares . . . . .	7.17
numéro I236, pour une contenance de six ares trente six centiares . . . . .	6.36
numéro I235, pour une contenance de cinq ares trois centiares . . . . .	5.03
numéro I234, pour une contenance de quatre ares soixante centiares . . . . .	4.60
numéro I233, pour une contenance de cinq ares six centiares . . . . .	5.06
numéro I232, pour une contenance de quatre ares quatre vingt trois centiares . . . . .	4.83
numéro I231, pour une contenance de six ares cinquante neuf centiares . . . . .	5.59
numéro I230, pour une contenance de six ares quarante cinq centiares . . . . .	6.45
numéro I229, pour une contenance de cinq ares quarante centiares . . . . .	5.40
numéro I273, pour une contenance de quatre ares quatre vingt dix sept centiares . . . . .	4.97
numéro I274, pour une contenance de six ares quatre vingt dix neuf centiares . . . . .	6.99
numéro I275, pour une contenance de cinq ares cinquante centiares . . . . .	5.50
	à reporter : 3.86.71



304

	report : 3.86.7I
numéro 1376, pour une contenance de cinq ares soixante centiares . . . . .	5.60
numéro 1378, pour une contenance de six ares quarante quatre centiares . . . . .	6.44
numéro 1383, pour une contenance de quatre ares quatre vingt quinze centiares . . . . .	4.95
numéro 1382, pour une contenance de cinq ares douze centiares . . . . .	5.12
numéro 1381, pour une contenance de six ares soixante trois centiares . . . . .	6.63
numéro 1380, pour une contenance de cinq ares quarante et un centiares . . . . .	5.41
numéro 1379, pour une contenance de six ares soixante six centiares . . . . .	6.66
numéro 1377, pour une contenance de dix ares neuf centiares . . . . .	10.09
numéro 1372, pour une contenance de sept ares trente deux centiares . . . . .	7.32
numéro 1371, pour une contenance de sept ares dix neuf centiares . . . . .	7.19
numéro 1370, pour une contenance de huit ares dix centiares . . . . .	8.10
numéro 1368, pour une contenance de six ares soixante deux centiares . . . . .	6.62
numéro 1367, pour une contenance de sept ares soixante trois centiares . . . . .	7.63
numéro 1366, pour une contenance de cinq ares quatre vingt treize centiares . . . . .	5.93
numéro 1365, pour une contenance de six ares vingt quatre centiares . . . . .	6.24
numéro 1364, pour une contenance de sept ares soixante dix sept centiares . . . . .	7.77
numéro 1363, pour une contenance de six ares quarante huit centiares . . . . .	6.43
numéro 1362, pour une contenance de six ares cinquante cinq centiares ci . . . . .	6.55
numéro 1361, pour une contenance de sept ares deux centiares . . . . .	7.02
numéro 1360, pour une contenance de sept ares soixante dix sept centiares . . . . .	7.77
numéro 1358, pour une contenance de cinq ares vingt quatre centiares . . . . .	5.24
numéro 1355, pour une contenance de six ares soixante et un centiares . . . . .	6.61
numéro 1354, pour une contenance de cinq ares trente deux centiares . . . . .	<u>5.12</u>
	à reporter      5.39.40

Septième feuille



305

	Report:	5.39.40
numéro 1353, pour une contenance de cinq ares		5.00
numéro 1352, pour une contenance de cinq ares		
quatre vingt sept centiares . . . . .		5.87
numéro 1356, pour une contenance de six ares		
trente quatre centiares . . . . .		6.34
numéro 1357, pour une contenance de cinq ares		
soixante huit centiares . . . . .		5.68
numéro 1359, pour une contenance de sept ares		
quatre vingt onze centiares . . . . .		7.91
numéro 1394, pour une contenance de six ares		
vingt trois centiares . . . . .		6.23
numéro 1395, pour une contenance de six ares qua-		
rante six centiares . . . . .		6.45
numéro 1392, pour une contenance de six ares		
cinquante deux centiares . . . . .		6.52
numéro 1390, pour une contenance de six ares cin-		
quante sept centiares . . . . .		6.57
numéro 1389, pour une contenance de six ares . . .		6.00
numéro 1388, pour une contenance de six ares soi-		
xante trois centiares . . . . .		6.65
numéro 1387, pour une contenance de six ares trente		
six centiares . . . . .		6.36
numéro 1386, pour une contenance de six ares soixan-		
te dix sept centiares . . . . .		6.77
numéro 1385, pour une contenance de six ares quatre		
vingt treize centiares . . . . .		6.93
numéro 1348, pour une contenance de huit ares . . .		8.00
numéro 1347, pour une contenance de sept ares		
quarante six centiares . . . . .		7.46
numéro 1346, pour une contenance de six ares		
vingt sept centiares . . . . .		6.27
numéro 1345, pour une contenance de six ares un		
centiare . . . . .		6.01
numéro 1344, pour une contenance de six ares		
soixante douze centiares . . . . .		10.72
numéro 1343, pour une contenance de neuf ares dix		
sept centiares . . . . .		9.17
numéro 1342, pour une contenance de sept ares		
seize centiares . . . . .		7.16
numéro 1341, pour une contenance de six ares		
trente centiares . . . . .		6.30
numéro 1340, pour une contenance de six ares vingt		
sept centiares . . . . .		6.27
numéro 1339, pour une contenance de trois ares		
soixante et un centiares . . . . .		<u>3.61</u>

à reporter : 6.99.64  
Huitième feuille



report :	6.99.64
numéro 1339, pour une contenance de deux ares quarante deux centiares . . . . .	2.42
numéro 1357, pour une contenance de deux ares quarante et un centiares . . . . .	2.41
numéro 1356, pour une contenance de deux ares cinquante deux centiares . . . . .	2.52
numéro 1355, pour une contenance de deux ares soixante et un centiares . . . . .	2.51
numéro 1354, pour une contenance de quatre ares quarante et un centiares . . . . .	4.41
numéro 1315, pour une contenance de huit ares quarante centiares . . . . .	8.40
numéro 1316, pour une contenance de cinq ares quarante huit centiares . . . . .	5.48
numéro 1311, pour une contenance de sept ares soixante quatre centiares . . . . .	7.64
numéro 1310, pour une contenance de quatre ares quatre vingt huit centiares . . . . .	4.88
numéro 1309, pour une contenance de six ares quatre vingt seize centiares . . . . .	6.96
numéro 1312, pour une contenance de cinq ares quatre vingt huit centiares . . . . .	5.88
numéro 1313, pour une contenance de six ares vingt centiares . . . . .	6.20
numéro 1314, pour une contenance de sept ares vingt sept centiares . . . . .	7.27
numéro 1287, pour une contenance de sept ares quatre vingt six centiares . . . . .	7.86
numéro 1288, pour une contenance de sept ares soixante deux centiares . . . . .	7.62
numéro 1289, pour une contenance de six ares vingt deux centiares . . . . .	5.22
numéro 1290, pour une contenance de six ares quatre vingt six centiares . . . . .	5.86
numéro 1291, pour une contenance de six ares deux centiares . . . . .	6.02
numéro 1292, pour une contenance de neuf ares douze centiares . . . . .	9.12
numéro 1293, pour une contenance de sept ares douze centiares . . . . .	7.12
numéro 1294, pour une contenance de cinq ares quatre vingt dix huit centiares . . . . .	5.98
numéro 1295, pour une contenance de sept ares . . . . .	7.00
numéro 1296, pour une contenance de sept ares . . . . .	7.00
numéro 1297, pour une contenance de huit ares trente cinq centiares . . . . .	8.35
à reporter	5.45 ,87



307

report:	
numéro I300, pour une contenance de six ares soixante centiares . . . . .	6.45.87
numéro I302, pour une contenance de cinq ares soixante dix huit centiares . . . . .	6.60
numéro T307, pour une contenance de quatre ares seize centiares . . . . .	5.78
numéro I306, pour une contenance de deux ares trente et un centiares . . . . .	4.16
numéro I305, pour une contenance de deux ares trente deux centiares . . . . .	2.31
numéro I304, pour une contenance de trois ares soixante quatorze centiares . . . . .	3.74
numéro T303, pour une contenance de cinq ares dix centiares . . . . .	5.10
numéro T301, pour une contenance de cinq ares quinze centiares . . . . .	5.15
numéro T299, pour une contenance de quatre ares soixante douze centiares . . . . .	4.72
numéro T298, pour une contenance de cinq ares cinquante huit centiares . . . . .	5.58
numéro I410, pour une contenance de deux ares quatorze centiares . . . . .	2.14
numéro T415, pour une contenance de cinq ares cinquante neuf centiares . . . . .	5.59
numéro T446, pour une contenance de six ares trente sept centiares . . . . .	6.37
numéro T447, pour une contenance de six ares soixante dix centiares . . . . .	6.70
numéro I429, pour une contenance de trois ares cinquante cinq centiares . . . . .	3.55
numéro I430, pour une contenance de un are soixante et onze centiares . . . . .	1.77
numéro T431, pour une contenance de cinq ares quarante deux centiares . . . . .	5.42
numéro T432, pour une contenance de sept ares vingt neuf centiares . . . . .	7.29
numéro T433, pour une contenance de six ares soixante quinze centiares . . . . .	6.75
numéro I434, pour une contenance de six ares quatre vingt quatre centiares . . . . .	6.84
numéro T435, pour une contenance de sept ares quarante centiares . . . . .	7.40
numéro T319, pour une contenance de seize centiares . . . . .	0.16

à reporter 9.11.25  
Dixième feuille



308

	report:	9.51.25
numéro T437, pour une contenance de neuf ares huit centiares . . . . .	9.08	
numéro T438, pour une contenance de six ares quarante quatre centiares . . . . .	6.44	
numéro T441, pour une contenance de vingt centiares . . . . .	0.20	
numéro T439, pour une contenance de cinq ares cinquante centiares . . . . .	5.50	
numéro T440, pour une contenance de cinq ares cinquante centiares . . . . .	5.50	
numéro T442, pour une contenance de deux ares dix sept centiares . . . . .	2.17	
numéro T318, pour une contenance de qua- rantre cinq centiares . . . . .	0.45	
numéro T443, pour une contenance de trente centiares . . . . .	0.30	
numéro T321, pour une contenance de un are quinze centiares . . . . .	1.15	
numéro T322, pour une contenance de un are quarante trois centiares . . . . .	1.13	
numéro T323, pour une contenance de un are quarante quatre centiares . . . . .	1.44	
numéro T324, pour une contenance de un are quarante cinq centiares . . . . .	1.45	
numéro T325, pour une contenance de trois ares soixante sept centiares . . . . .	3.67	
numéro T326, pour une contenance de quatre ares cinquante huit centiares . . . . .	4.58	
numéro T327, pour une contenance de trois ares . . . . .	3.00	
numéro T328, pour une contenance de trois ares vingt neuf centiares . . . . .	3.29	
numéro T329, pour une contenance de deux ares trente trois centiares . . . . .	2.33	
numéro T330, pour une contenance de deux ares quarante six centiares . . . . .	2.46	
numéro T331, pour une contenance de trois ares soixante et un centiares . . . . .	3.67	
numéro T332, pour une contenance de trois ares trente huit centiares . . . . .	3.38	
numéro T333, pour une contenance de quatre ares soixante seize centiares . . . . .	4.76	
numéro T057, pour une contenance de six ares quarante trois centiares . . . . .	6.43	
numéro T058, pour une contenance de cinq ares quatre vingt un centiares . . . . .	5.81	

à reporter 10.29 .62  
Onzième feuille



309

	report:	12.29.68
numéro T059, pour une contenance de cinq ares quatre vingt onze centiares . . . . .	5.91	
numéro T224, pour une contenance de treize centiares . . . . .	0.13	
numéro T060, pour une contenance de cinq ares soixante centiares . . . . .	5.60	
numéro T225, pour une contenance de cinquante trois centiares . . . . .	0.53	
numéro T061, pour une contenance de cinq ares soixante dix huit centiares . . . . .	5.78	
numéro T062, pour une contenance de vingt deux centiares . . . . .	0.22	
numéro T063, pour une contenance de cinq ares quatre vingt seize centiares . . . . .	5.96	
numéro T065, pour une contenance de six ares quarante trois centiares . . . . .	6.43	
numéro T064, pour une contenance de cinq ares quatre vingt six centiares . . . . .	5.86	
numéro T084, pour une contenance de six ares quatre vingt trois centiares . . . . .	6.83	
numéro TT09, pour une contenance de soixante centiares . . . . .	0.60	
numéro T085, pour une contenance de sept ares quatre vingt quatorze centiares . . . . .	7.94	
numéro T088, pour une contenance de six ares soixante treize centiares . . . . .	6.73	
numéro T079, pour une contenance de six ares quatre vingt deux centiares . . . . .	6.82	
numéro TT08, pour une contenance de neuf ares quatre vingt sept centiares . . . . .	9.87	
numéro TT07, pour une contenance de onze ares quarante cinq centiares . . . . .	11.45	
numéro TT06, pour une contenance de dix ares soixante dix neuf centiares . . . . .	10.79	
numéro TT05, pour une contenance de sept ares cinquante sept centiares . . . . .	7.57	
numéro TT04, pour une contenance à sept ares onze centiares . . . . .	7.1	
numéro TT03, pour une contenance de six ares quarante quatre centiares . . . . .	6.44	
numéro TT02, pour une contenance de six ares vingt huit centiares . . . . .	6.28	

\* reporter: 11.54.53  
Douzième feuille



310

	report:	II.54.53
numéro I <sup>171</sup> , pour une contenance de six ares soixante douze centiares . . . . .	6.72	
numéro I <sup>100</sup> , pour une contenance de six ares soixante huit centiares . . . . .	6.68	
numéro I <sup>98</sup> , pour une contenance de cinq ares . . . . .	5.00	
numéro I <sup>461</sup> , pour une contenance de un centiare . . . . .	0.01	
numéro I <sup>96</sup> , pour une contenance de cinq ares quatre vingt quinze centiares . . .	5.95	
numéro I <sup>95</sup> , pour une contenance de cinq ares quatre vingt treize centiares . . . . .	5.93	
numéro I <sup>94</sup> , pour une contenance de six ares quatre centiares . . . . .	6.04	
numéro I <sup>93</sup> , pour une contenance de six ares soixante quatre centiares . . . . .	6.72	
numéro I <sup>92</sup> , pour une contenance de six ares soixante sept centiares . . . . .	5.67	
numéro I <sup>91</sup> , pour une contenance de six ares trente quatre centiares . . . . .	6.34	
numéro I <sup>90</sup> , pour une contenance de six ares quarante cinq centiares . . . . .	6.45	
numéro I <sup>87</sup> , pour une contenance de cinq ares quarante quatre centiares . . . . .	5.44	
numéro I <sup>86</sup> , pour une contenance de quatre ares soixante trois centiares . . . . .	4.63	
numéro I <sup>85</sup> , pour une contenance de quatre ares quatre vingt dix sept centiares . . . .	4.97	
numéro I <sup>82</sup> , pour une contenance de trois ares cinquante centiares . . . . .	3.50	
numéro I <sup>81</sup> , pour une contenance de un are cinquante six centiares . . . . .	I.56	
numéro I <sup>80</sup> , pour une contenance de un are soixante et un centiares . . . . .	I.67	
numéro I <sup>79</sup> , pour une contenance de un are soixante cinq centiares . . . . .	I.65	
numéro I <sup>78</sup> , pour une contenance de un are soixante six centiares . . . . .	I.66	
numéro I <sup>77</sup> , pour une contenance de un are soixante cinq centiares . . . . .	I.65	
numéro I <sup>76</sup> , pour une contenance de un are soixante deux centiares . . . . .	I.62	
numéro I <sup>75</sup> , pour une contenance de deux ares quatre vingt quatorze centiares . . . .	2.94	
	a reporter	I2.47.27
		Treizième feuille



report:	I.247.27
numéro T275, pour une contenance de six ares vingt six centiares . . . . .	6.26
numéro T277, pour une contenance de six ares soixante treize centiares . . . . .	6.73
numéro T460, pour une contenance de trente trois centiares . . . . .	0.33
numéro T274, pour une contenance de six ares trente neuf centiares . . . . .	6.39
numéro T273, pour une contenance de six ares vingt neuf centiares . . . . .	6.29
numéro T271, pour une contenance de huit ares xi douze centiares . . . . .	8.12
numéro T270, pour une contenance de sept ares deux centiares . . . . .	7.02
numéro T269, pour une contenance de sept ares quinze centiares . . . . .	7.15
numéro T268, pour une contenance de sept ares trente centiares . . . . .	7.30
numéro T265, pour une contenance de sept ares vingt cinq centiares . . . . .	7.25
numéro T262, pour une contenance de sept ares quarante deux centiares . . . . .	7.42
numéro T263, pour une contenance de sept ares soixante quinze centiares . . . . .	7.75
numéro T264, pour une contenance de six ares quatre vingt-neuf centiares . . . . .	6.99
numéro T285, pour une contenance de six ares cinquante centiares . . . . .	6.50
numéro T284, pour une contenance de six ares quatre vingts centiares . . . . .	6.80
numéro T283, pour une contenance de sept ares quarante six centiares . . . . .	7.46
numéro T282, pour une contenance de six ares cinquante sept centiares . . . . .	6.57
numéro T456, pour une contenance de soixante douze centiares . . . . .	0.72
numéro T281, pour une contenance de soixante huit centiares . . . . .	0.68
numéro T454, pour une contenance de sept ares sept centiares . . . . . ; ; ; ; ;	7.07
numéro T28, pour une contenance de six ares douze centiares . . . . .	6.12
numéro T457, pour une contenance de un are vingt centiares . . . . .	1.00

à reporter I.25.52  
Quatorzième feuille



312

report:	15.75,39
numéro T279, pour une contenance de trois ares soixante douze centiares . . . . .	3.72
numéro T458, pour une contenance de soixante douze centiares . . . . .	0.72
numéro T278, pour une contenance de cinquante six centiares . . . . .	0.56
numéro T459, pour une contenance de cinq ares sept centiares . . . . .	5.07
numéro T456, pour une contenance de six ares soixante et onze centiares . . . . .	6.77
numéro T457, pour une contenance de six ares quatre vingt sept centiares . . . . .	6.87
numéro T458, pour une contenance de six ares vingt neuf centiares . . . . .	5.29
numéro T451, pour une contenance de six ares trente neuf centiares . . . . .	5.39
numéro T450, pour une contenance de six ares dix neuf centiares . . . . .	6.19
numéro T428, pour une contenance de cinq ares quarante huit centiares . . . . .	5.48
numéro T426, pour une contenance de six ares quinze centiares . . . . .	6.15
numéro T425, pour une contenance de six ares quatre vingt deux centiares . . . . .	6.82
numéro T480, pour une contenance de un are quatre vingt cinq centiares . . . . .	1.85
numéro T482, pour une contenance de un are trente trois centiares . . . . .	1.83
numéro T483, pour une contenance de quatre ares quatorze centiares . . . . .	4.14
numéro T478, pour une contenance de trois ares soixante deux centiares . . . . .	3.62
numéro T477, pour une contenance de un are soixante douze centiares . . . . .	1.72
numéro T476, pour une contenance de un are quatre vingt douze centiares . . . . .	1.92
numéro T475, pour une contenance de deux ares douze centiares . . . . .	2.12
numéro T474, pour une contenance de deux ares dix sept centiares . . . . .	2.17
numéro T473, pour une contenance de deux ares un centaire . . . . .	2.01
numéro T472, pour une contenance de un are quatre vingt six centiares . . . . .	1.86
numéro T471, pour une contenance de un are soixante et onze centiares . . . . .	1.71

à reporter 11.40,81  
Quinzième feuille



313

report:	14.50.81
numéro 7470, pour une contenance de un are soixante quatre centiares . . . . .	1.64
numéro 7459, pour une contenance de un are quatre vingt quatre centiares . . . . .	1.84
numéro 7468, pour une contenance de deux ares sept centiares . . . . .	2.07
numéro 7467, pour une contenance de un are quatre vingt quinze centiares . . . . .	1.95
numéro 7466, pour une contenance de un are vingt quatre centiares . . . . .	1.24
numéro 7465, pour une contenance de trois ares trois centiares . . . . .	3.03
numéro 7464, pour une contenance de cinq ares soixante huit centiares . . . . .	5.68
numéro 7463, pour une contenance de quatre ares quatre vingt neuf centiares . . . . .	4.89
numéro 7473, pour une contenance de trois ares vingt cinq centiares . . . . .	3.25
numéro 7487, pour une contenance de un are trente et un centiares . . . . .	1.31
numéro 7484, pour une contenance de un are trente et un centiares . . . . .	1.31
numéro 7485, pour une contenance de un are trente et un centiares . . . . .	1.31
numéro 7486, pour une contenance de quatre ares quarante six centiares . . . . .	4.46
numéro 7492, pour une contenance de quatre ares quatre vingt trois centiares . . . . .	4.83
numéro 7491, pour une contenance de quatre ares vingt huit centiares . . . . .	4.28
numéro 7430, pour une contenance de cinq ares quatre vingt quatorze centiares . . . . .	5.94
numéro 7489, pour une contenance de cinq ares quatre vingt un centiares . . . . .	5.81
numéro 7493, pour une contenance de six ares quarante cinq centiares . . . . .	6.45
numéro 7494, pour une contenance de cinq ares quatre vingt onze centiares . . . . .	5.91
numéro 7495, pour une contenance de dix ares quatre vingt onze centiares . . . . .	10.37
numéro 7496, pour une contenance de sept ares soixante et un centiares . . . . .	7.61
numéro 7497, pour une contenance de sept ares vingt et un centiares . . . . .	7.21
numéro 7498, pour une contenance de six ares soixante trois centiares . . . . .	<u>6.63</u>

a reporter: 15.50.37  
Seizième feuille



314

	report:	T.S. 60, 77
numéro T499, pour une contenance de sept aires quatre vingt neuf centièmes . . . . .	7.89	
numéro T500, pour une contenance de cinq aires six centièmes . . . . . ; . . . . .	5.06	
numéro T501, pour une contenance de deux aires soixante deux centièmes . . . . .	2.62	
numéro T502, pour une contenance de trois aires seize centièmes . . . . . ; . . . . .	3.16	
numéro T503, pour une contenance de cinq aires quatre vingt trois centièmes . . . . .	5.83	
numéro T504, pour une contenance de cinq aires cinquante deux centièmes . . . . .	5.52	
numéro T505, pour une contenance de cinq aires quatre vingt un centièmes . . . . .	5.81	
numéro T506, pour une contenance de cinq aires quatre vingt dix huit centièmes . . . . .	5.98	
numéro T507, pour une contenance de cinq aires quarante six centièmes . . . . .	5.78	
numéro T508, pour une contenance de cinq aires soixante trois centièmes . . . . .	5.53	
numéro T509, pour une contenance de cinq aires cinquante centièmes . . . . .	5.50	
numéro T510, pour une contenance de cinq aires soixante huit centièmes . . . . .	5.68	
numéro T511, pour une contenance de six aires quarante neuf centièmes . . . . .	6.49	
numéro T512, pour une contenance de cinq aires quatre vingt huit centièmes . . . . .	5.88	
numéro T513, pour une contenance de trois aires neuf centièmes . . . . .	3.09	
numéro T514, pour une contenance de un aire cinquante quatre centièmes . . . . .	7.54	
numéro T515, pour une contenance de un aire cinquante quatre centièmes . . . . .	7.54	
numéro T516, pour une contenance de un aire cinquante et un centièmes . . . . .	7.53	
numéro T517, pour une contenance de trois aires quatre vingt sept centièmes . . . . .	3.87	
numéro T518, pour une contenance de trois aires quarante centièmes . . . . .	3.40	
numéro T519, pour une contenance de deux aires trente trois centièmes . . . . .	2.33	
numéro T520, pour une contenance de deux aires trente trois centièmes . . . . .	2.33	

à reporter: 16.56.83  
Dix septième feuille



515

	report:	76.55.83
numéro T602, pour une contenance de un are cinquante deux centiares . . . . .	T.52	
numéro T603, pour une contenance de un are cinquante deux centiares . . . . .	T.52	
numéro T604, pour une contenance de un are cinquante deux centiares . . . . .	T.52	
numéro T605, pour une contenance de un are cinquante deux centiares . . . . .	T.52	
numéro T606, pour une contenance de un are cinquante deux centiares . . . . .	T.52	
numéro T607, pour une contenance de trois ares vingt deux centiares . . . . .	3.22	
numéro T608, pour une contenance de cinq ares soixante trois centiares . . . . .	5.73	
numéro T609, pour une contenance de cinq ares vingt sept centiares . . . . .	5.27	
numéro T610, pour une contenance de quatre ares quatre vingt onze centiares . . . .	4.91	
numéro T611, pour une contenance de sept ares trois centiares . . . . .	7.06	
numéro T612, pour une contenance de sept ares douze centiares . . . . .	7.12	
numéro T613, pour une contenance de cinq ares quatre vingt treize centiares . . . .	5.93	
numéro T614, pour une contenance de six ares douze centiares . . . . .	6.12	
numéro T615, pour une contenance de six ares vingt quatre centiares . . . . .	6.24	
numéro T616, pour une contenance de six ares . . . . .	6.00	
numéro T617, pour une contenance de six ares . . . . .	6.00	
numéro T618, pour une contenance de cinq ares six huit centiares . . . . .	5.78	
numéro T619, pour une contenance de six ares vingt cinq centiares . . . . .	6.25	
numéro T620, pour une contenance de cinq ares soixante deux centiares . . . . .	5.62	
numéro T621, pour une contenance de six ares quinze centiares . . . . .	5.15	
numéro T622, pour une contenance de cinq ares soixante cinq centiares . . . . .	5.65	
numéro T623, pour une contenance de cinq ares soixante quinze centiares . . . . .	5.73	
numéro T624, pour une contenance de cinq ares cinquante deux centiares . . . . .	5.52	

à reporter 7.58.12  
Dix huitième feuille



	report:	17.5.12
numéro T675, pour une contenance de cinq ares quatre vingt six centiares . . .	5.86	
numéro T676, pour une contenance de six ares soixante huit centiares . . . . .	6.68	
numéro T693, pour une contenance de dix ares cinquante et un centiares . . . . .	10.51	
numéro T592, pour une contenance de onze ares vingt deux centiares . . . . .	11.22	
numéro T593, pour une contenance de sept ares dix centiares . . . . . ; . . .	7.10	
numéro T596, pour une contenance de sept ares douze centiares . . . . . ; . . .	7.12	
numéro T597, pour une contenance de six ares soixante trois centiares . . . .	6.63	
numéro T598, pour une contenance de six ares soixante cinq centiares . . . . .	6.65	
numéro T571, pour une contenance de trois ares vingt neuf centiares . . . . .	3.29	
numéro T572, pour une contenance de deux ares soixante centiares . . . . .	2.60	
numéro T573, pour une contenance de deux ares soixante centiares . . . . .	2.60	
numéro T574, pour une contenance de un are vingt deux centiares . . . . .	1.22	
numéro T575, pour une contenance de un are vingt deux centiares . . . . .	1.22	
numéro T576, pour une contenance de un are vingt deux centiares . . . . . ; . . .	1.22	
numéro T577, pour une contenance de un are vingt deux centiares . . . . .	1.22	
numéro T578, pour une contenance de un are quatre vingt sept centiares . . . . .	1.87	
numéro T579, pour une contenance de un are quatre vingt six centiares . . . . .	1.90	
numéro T580, pour une contenance de un are trente centiares . . . . .	1.50	
numéro T581, pour une contenance de un are trente neuf centiares . . . . .	1.39	
numéro T582, pour une contenance de un are cinquante et un centiares . . . . .	1.51	
numéro T583, pour une contenance de un are soixante sept centiares . . . . .	1.67	
numéro T584, pour une contenance de deux ares quatre vingt cinq centiares . . . .	2.85	
numéro T585, pour une contenance de deux ares quarante huit centiares . . . . .	<u>2.48</u>	

à reporter: 18.5.23  
Dix neuvième feuille



report :	18.58.23
numéro T586, pour une contenance de un are quatre vingt dix sept centiares . . .	T.97
numéro T587, pour une contenance de un are quatre vingt huit centiares . . . . .	T.88
numéro T588, pour une contenance de un are trente trois centiares . . . . .	T.33
numéro T589, pour une contenance de un are quarante neuf centiares . . . . .	T.49
numéro T590, pour une contenance de un are quatre vingt six centiares . . . . .	T.86
numéro T591, pour une contenance de sept ares trente et un centiares . . . . .	7.31
numéro T592, pour une contenance de huit ares soixante huit centiares . . . . .	8.68
numéro T593, pour une contenance de un are quatre vingt six centiares . . . . .	T.85
numéro T594, pour une contenance de un are quarante neuf centiares . . . . .	T.49
numéro T595, pour une contenance de un are trente deux centiares . . . . .	T.32
numéro T596, pour une contenance de un are quatre vingt huit centiares . . . . .	T.88
numéro T597, pour une contenance de un are quatre vingt seize centiares . . . . .	T.96
numéro T598, pour une contenance de deux ares quarante sept centiares . . . . .	2.47
numéro T599, pour une contenance de deux ares quatre vingt cinq centiares . . . . .	2.85
numéro T600, pour une contenance de un are soixante sept centiares . . . . .	T.67
numéro T601, pour une contenance de un are cinquante et un centiares . . . . .	T.51
numéro T602, pour une contenance de un are trente neuf centiares . . . . .	T.89
numéro T603, pour une contenance de un are trente centiares . . . . .	T.30
numéro T604, pour une contenance de un are quatre vingt dix centiares . . . . .	T.90
numéro T605, pour une contenance de un are quatre vingt sept centiares . . . . .	T.87
numéro T606, pour une contenance de un are vingt deux centiares . . . . .	T.22
numéro T607, pour une contenance de un are vingt deux centiares . . . . .	T.22
numéro T608, pour une contenance de un are vingt deux centiares . . . . .	T.22
numéro T609, pour une contenance de un are vingt deux centiares . . . . .	T.22

Total : 18.58.23



report:	19.09.33
numéro 1565, pour une contenance de un are vingt deux centiares . . . . .	1.22
numéro 1566, pour une contenance de deux ares soixante centiares . . . . .	2.60
numéro 1567, pour une contenance de deux ares soixante centiares . . . . .	2.60
numéro 1568, pour une contenance de deux ares quatre vingt dix sept centiares . . . . .	2.97
numéro 1569, pour une contenance de cinq ares dix sept centiares . . . . .	5.17
numéro 1570, pour une contenance de un are quatre vingt quatorze centiares . . . . .	1.94
numéro 1571, pour une contenance de un are sixante douze centiares . . . . .	1.72
numéro 1572, pour une contenance de un are cinquante six centiares . . . . .	1.56
numéro 1573, pour une contenance de un are cinquante sept centiares . . . . .	1.57
numéro 1574, pour une contenance de trois ares quinze centiares . . . . .	3.15
numéro 1575, pour une contenance de cinq ares quatre vingt un centiares . . . . .	5.81
numéro 1576, pour une contenance de six ares douze centiares . . . . .	6.12
numéro 1577, pour une contenance de six ares quarante centiares . . . . .	6.14
numéro 1578, pour une contenance de six ares quarante deux centiares . . . . .	6.42
numéro 1579, pour une contenance de cinq ares treize centiares . . . . .	5.13
<u>section 2</u> numéro 275, pour une contenance de un are soixante deux centiares . . . . .	1.62
section 3 numéro 276, pour une contenance de trente et un centiares . . . . .	0.31
section 3 numéro 277, pour une contenance de six ares vingt huit centiares . . . . .	6.28
numéro 278, pour une contenance de six ares quarante six centiares . . . . .	6.46
numéro 279, pour une contenance de six ares soixante seize centiares . . . . .	6.76
numéro 280, pour une contenance de six ares quatre vingt quatre centiares . . . . .	6.84
numéro 281, pour une contenance de six ares quatre vingt quatorze centiares . . . . .	6.94
à reporter	19.09.33
Vingt et unième feuille	



319

report:	10.00.11
numéro 263, pour une contenance de sept ares cinqante trois centiares . . . . .	7.53
numéro 265, pour une contenance de six ares trente quatre centiares . . . . .	6.54
numéro 266, pour une contenance de six ares trente huit centiares . . . . .	6.38
numéro 267, pour une contenance de six ares cinquante sept centiares . . . . .	6.57
numéro 268, pour une contenance de cinq ares quatre vingt trois centiares . . . . .	5.91
numéro 269, pour une contenance de quatre ares quatre vingt quatorze centiares	4.94
numéro 270, pour une contenance de cinq ares onze centiares . . . . .	5.11
sections numéros 271 à 274, pour une contenance de dix centiares . . . . .	0.10
numéro 1540, pour une contenance de deux ares soixante dix centiares . . . . .	2.70
section A numéro 227, pour une contenance de trois ares huit centiares . . . . .	3.00
section B numéro 1541, pour une contenance de cinq ares quatre vingt deux centiares . . . . .	5.82
numéro 1542, pour une contenance de cinq ares trente deux centiares . . . . .	5.82
numéro 1543, pour une contenance de six ares soixante huit centiares . . . . .	6.60
numéro 1544, pour une contenance de cinq ares trente un centiares . . . . .	5.35
numéro 1545, pour une contenance de six ares . . . . .	6.00
numéro 1546, pour une contenance de cinq ares quatre vingt dix sept centiares . . . . .	5.97
numéro 1547, pour une contenance de cinq ares dix neuf centiares . . . . .	5.79
numéro 1548, pour une contenance de trois ares vingt centiares . . . . .	3.00
numéro 1549, section B, pour une contenance de trois et un centiares . . . . .	3.01
numéro 1550, section A, pour une contenance de quatre ares huit centiares . . . . .	4.08
section B numéro 201, pour une contenance de deux ares soixante dix centiares . . . . .	2.70
section I numéro 1549, pour une contenance de trois ares cinquante trois centiares . . . . .	3.53

à reporter: 10.00.11  
vingt deuxième feuille



320

	report:	21.04.73
numéro T5464 pour une contenance de trois acres soixante seize centiares . . . . .	3.76	
numéro T577 pour une contenance de neuf acres dix neuf centiares . . . . .	9.79	
numéro T2194 pour une contenance de vingt sept acres soixante trois centiares . . . . .	27.63	
numéro T653 pour une contenance de quarante et un acres vingt neuf centiares . . . . .	47.29	
numéro T41 pour une contenance de quatre acres trente huit centiares . . . . .	4.38	
numéro T70 pour une contenance de onze acres quarante centiares . . . . .	11.40	
numéro T257 pour une contenance de un hectare quatre vingt quatre acres vingt quatre centiares . . . . .	1.94.24	
numéro T286 pour une contenance de un hectare soixante dix sept acres quatre vingt six huit centiares . . . . .	1.77.98	
numéro T446 pour une contenance de seize centiares . . . . .	0.76	
numéro T648 pour une contenance de huit acres quatre vingt dix centiares . . . . .	8.90	
numéro T494 pour une contenance de quarante deux acres huit centiares . . . . .	42.08	
numéro T291 pour une contenance de quatre hectares vingt neuf acres trente sept centiares . . . . .	4.29.37	
numéro T320 pour une contenance de vingt acres vingt trois centiares . . . . .	20.23	
numéro T417 pour une contenance de deux acres quarante six centiares . . . . .	2.46	
numéro T427 pour une contenance de neuf acres . . . . .	9.00	
numéro T429 pour une contenance de cinquante trois acres treize centiares . . . . .	52.13	
numéro T677 pour une contenance de cinquante sept acres cinquante et un centiares . . . . .	57.51	
numéro T517 pour une contenance de dix sept acres dix centiares . . . . .	17.10	
numéro T570 pour une contenance de cinquante six acres treize centiares . . . . .	56.13	
numéro T544 pour une contenance de cinq acres soixante dix huit centiares . . . . .	5.78	
	à reporter	32.76.45
		vingt troisème feuille



		report:	32.76.16
B/295	→ numero 295, section B, pour une contenance de trente acres quatre centiares	30.04	
A/1539	→ section A numero 1539, pour une contenance de quatre-vingt dix cinq acres cinquante trois centiares . . . . .	14.53	
B/289	→ section B numero 289, pour une contenance de vingt cinq centiares . . . . .	0.25	
A/1521	→ section 1 numero 1521, pour une contenance de dix acres quatre vingt six centiares . . . . .	10.86	
A/1412	→ numero 1412, pour une contenance de un hectare vingt huit acres trente sept centiares . . . . .	28.37	
A/1618	→ numero 1618, pour une contenance de trente acres . . . . .	30.00	
B/280	→ numero 280, section B, pour une contenance de vingt et un acres soixante six centiares . . . . .	21.66	
A/1074	→ numero 1074, section A pour une contenance de quarante quatre acres quarante quatre centiares . . . . .	54.44	
	numero 1057, pour une contenance de trois acres vingt huit centiares . . . . .	3.29	
	numero 1058, pour une contenance de quatre acres quatre vingt quatre centiares . . . . .	4.84	
	numero 1073, pour une contenance de soixante quatre acres vingt quatre centiares . . . . .	74.24	
	numero 1056, pour une contenance de quatre vingt dix centiares . . . . .	0.90	
	numero 1077, pour une contenance de un acre soixante dix-sept centiares . . . . .	1.77	
	numero 1053, pour une contenance de trois acres trente deux centiares . . . . .	3.13	
	numero 1078, pour une contenance de quatre vingt cinq acres deux centiares . . . . .	85.11	
	numero 1075, pour une contenance de six acres trente deux centiares . . . . .	6.37	
	numero 1057, pour une contenance de trois acres trente centiares . . . . .	3.13	
	numero 1055, pour une contenance de vingt quatre acres cinquante et trois centiares . . . . .	24.53	
	numero 1018, pour une contenance de trois acres trente centiares . . . . .	3.13	
	numero 1059, pour une contenance de trois acres trente centiares . . . . .	3.13	
		à reporter	37.80.16
		Vingt quatrième feuille	



322

report:	37.80.16
numéro T651, pour une contenance de quatorze ares six centiares . . . . .	T4.06
numéro T650, pour une contenance de deux ares quatre vingt un centiares . . . .	2.81
numéro T649, pour une contenance de cinquante cinq centiares . . . . .	0.55
numéro T617, pour une contenance de un hectare quarante six ares vingt sept centiares . . . . .	I.46.27
numéro T681, pour une contenance de deux ares trente cinq centiares . . . . .	2.35
numéro T616, pour une contenance de deux ares un centaire . . . . .	2.01
numéro T569, pour une contenance de cinq ares trente centiares . . . . .	5.30
numéro T594, pour une contenance de cinq ares trente centiares . . . . .	5.30
numéro T488, pour une contenance de un hectare vingt ares quatre vingt dix huit centiares . . . . .	T.20.98
numéro T474, pour une contenance de un are quatre vingt douze centiares . . .	T.92
<del>numéro T489, pour une contenance de soixante et un ares soixante quinze centiares</del>	<del>71.75</del>
<del>section B numéro 286, pour une contenance de vingt et un ares quatre vingt treize centiares . . . . .</del>	<del>21.93</del>
<del>section A numéro T666, pour une contenance de onze ares quatre vingt dix neuf centiares . . . . .</del>	<del>T7.99</del>
numéro T671, pour une contenance de dix neuf ares quatre vingt cinq centiares .	T9.85
numéro T273, pour une contenance de six ares quatre vingt quinze centiares . . .	6.95
numéro T690, pour une contenance de un are soixante huit centiares . . . . .	T.68
numéro T697, pour une contenance de huit ares vingt sept centiares . . . . .	8.28
numéro T409, pour une contenance de dix centiares . . . . .	0.10
numéro T462, pour une contenance de douze ares quarante cinq centiares . . . .	T2.45

3 report 2x 42.36.68

Et aux actes énoncés en l'exposé qui précède, il  
a été omis la parcelle cadastrée section B numéro 179 pour une  
surface de 179 m<sup>2</sup> la feuille



323

report : 42.36.68  
contenance de neuf ares quatre vingts centiares (89,80) . 9,80

Total de la contenance des terrains restant appartenir  
à la Société Civile Immobilière de Construction "Les Résidences  
du Château" : quarante deux hectares quarante six ares quarante  
huit centiares . . . . . 42.46.48

Observation faite que les numéros de cadastre ci-dessus  
énoncés ont été attribués par le service du cadastre aux termes  
des documents d'arpentage numéros 214, 284, 282 et 283 excepté celle  
du B.1 (79/Brux) RATIFICATION

Par ces mêmes présentes, les comparants ès qualités agissant  
en vertu des pouvoirs à eux conférés comme il est indiqué ci-dessus,  
ont déclaré ratifier purement et simplement l'acte complémentaire  
du vingt deux Mars mil neuf cent soixante six contenant la désignation  
cadastrale des terrains ayant fait l'objet des apports partiels aux  
Sociétés "Les Résidences du Château A et B", voulant et entendant  
que cet acte reçoive sa pleine et entière exécution.

POUVOIR

Pour l'accomplissement de ces formalités de publicité foncière,  
les parties agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs  
nécessaires à Mr William FILION, épouse de Pierre CHIFFLET, clerc de  
notaire, installé au Mesnil Saint-Denis (Seine et Oise)

A l'effet de faire dresser et de signer tous actes complémentai-  
res, rectificatifs ou modificatifs des présentes pour mettre celles-ci  
en concordance, avec les documents hypothécaires et cadastraux

DONT ACTE

Fait et passé au Mesnil Saint-Denis  
En l'étude du Notaire susmentionné  
L'an mil neuf cent soixante six  
Le quatorze avril  
Et après lecture faite, les comparants ès qualités ont signé  
avec le notaire./.  
suivent les signatures:

LORANT

BIEBERMAN

SCHILDKRAUT

SITRUK

PILET

CREVO

Et BERRURIER, ce dernier notaire

La minute porte la mention d'enregistrement suivante:

Enregistré à Chevreuse

Le dix neuf avril mil neuf cent soixante six -----

Case 104/I -----

Vingt sixième feuille



324

Reçu: dix francs

Le receveur (signé) GIPHARD

envoi : quatorzième feuille - dix -

Je soussigné, Me Ra monsieur BERRURIER notaire au Mesnil Saint-Denis (Seine et Oise) certifie que la présente copie contient sur vingt sept feuillets exactement collationnée et conforme à la rédaction et à l'expédition est destinée à recevoir la mention de publicité et approuve un renvoi et cinq mots rayés nuls.

Je certifie en outre que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête à la suite de leur nom n'a été régulièrement justifiée et notamment en ce qui concerne la Société Civile Immobilière de Construction "Les Résidences du Château" sur le vu d'une copie des statuts contenant notamment la dénomination, le siège social, l'objet social et le capital social de ladite société.



**ACTE ILLISIBLE**